

Chambre des communes

Sénat

adopté
on l'envoie
au Sénat


Ministre
responsable
Présente le Projet de
loi BONNE IDÉE

Deuxième lecture

Débat en Chambre
et vote sur l'idée
derrière le projet de loi
« Bonne idée »



*Étape de
l'étude en comité*

Un comité parlementaire
étudie le projet de loi
« Bonne idée »
ligne par ligne.

Troisième lecture

Débat et vote sur
la version modifiée
du projet de loi
« Bonne idée »

Étape du rapport

Le comité parlementaire
fait rapport sur le projet
de loi « Bonne idée ». Des
amendements sont envisagés
et font l'objet d'un vote.

*Présentation
et première lecture*

Lecture du
projet de loi
« Bonne idée »

Étape du rapport

Le comité parlementaire
fait rapport sur le projet
de loi « Bonne idée ». Des
amendements sont envisagés
et font l'objet d'un vote.

*Étape de
l'étude en comité*

Un comité parlementaire
étudie le projet de loi
« Bonne idée »
ligne par ligne.

*Présentation
et première lecture*

Lecture du titre
du projet de loi
(Projet de loi
« Bonne idée »)

Troisième lecture

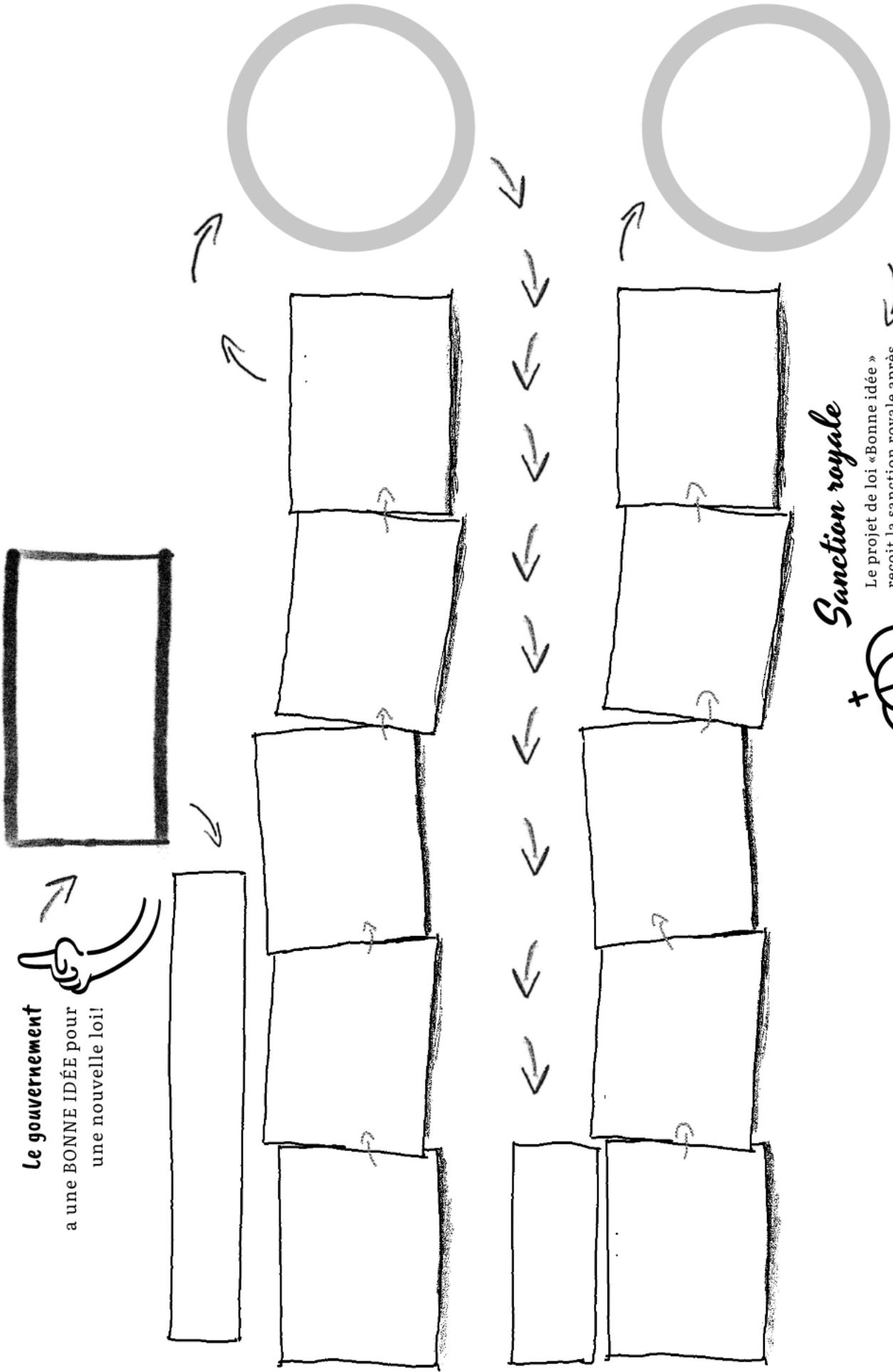
Débat et vote sur
la version modifiée
du projet de loi
« Bonne idée »

Deuxième lecture

Débat et vote
sur l'idée du projet de loi
« Bonne idée »

Le gouvernement

a une BONNE IDÉE pour
une nouvelle loi!



Sanction royale

Le projet de loi « Bonne idée »
reçoit la sanction royale après
avoir été adopté par les deux
Chambres (le Sénat et la Chambre
des communes). Voici donc la
nouvelle Loi « Bonne idée » !

Notre Pays, notre Parlement. Adaptation par Stéphany Halikas

Source

Le gouvernement
a une BONNE IDÉE
pour une nouvelle loi!



Le
Ministre responsable
Présente le Projet de loi BONNE IDÉE

Chambre des communes

Présentation et première lecture
Lecture du titre du projet de loi (Projet de loi « Bonne idée »)

Deuxième lecture
Débat en Chambre et vote sur l'idée derrière le projet de loi « Bonne idée »

Étape de l'étude en comité
Un comité parlementaire étudie le projet de loi « Bonne idée » ligne par ligne.

Étape du rapport
Le comité parlementaire fait rapport sur le projet de loi « Bonne idée ». Des amendements sont envisagés et font l'objet d'un vote.

Troisième lecture
Débat et vote sur la version modifiée du projet de loi « Bonne idée »

adopté
on l'envoie au Sénat

Sénat

Présentation et première lecture
Lecture du projet de loi « Bonne idée »

Deuxième lecture
Débat et vote sur l'idée du projet de loi « Bonne idée »

Étape de l'étude en comité
Un comité parlementaire étudie le projet de loi « Bonne idée » ligne par ligne.

Étape du rapport
Le comité parlementaire fait rapport sur le projet de loi « Bonne idée ». Des amendements sont envisagés et font l'objet d'un vote.

Troisième lecture
Débat et vote sur la version modifiée du projet de loi « Bonne idée »

adopté
par l'autre Chambre

Sanction royale



Le projet de loi « Bonne idée » reçoit la sanction royale après avoir été adopté par les deux Chambres (le Sénat et la Chambre des communes). Voici donc la nouvelle Loi « Bonne idée » !

Source

Notre Pays, notre Parlement. Adaptation par Stéphanie Haikkas